

La Ville de Paris devient partenaire du « programme abeille, sentinelle de l'environnement »

La Ville de Paris est historiquement une ville « amie des abeilles », le rucher école du jardin du Luxembourg, premier rucher école de la Société Centrale d'Apiculture a été fondée en 1856. En 2014, Paris abriterait environ 600 ruches, soit 4,6 ruches par km², quand Berlin en compte 3,3 par km².

Le Paris végétal, un refuge pour les abeilles.

La Maire de Paris souhaite voir se concrétiser, au cours de cette mandature, un nouveau modèle urbain où la place de la nature sera renforcée à Paris. Ainsi, 30 nouveaux hectares d'espaces verts seront ouverts aux parisiens, 20 000 arbres supplémentaires seront plantés, 200 lieux de proximité choisis par les Parisiens à travers l'appel à propositions du Vert près de chez moi seront végétaliser, des rues végétales vont voir le jour, Paris comptera 100 hectares de toitures et façades végétalisés dont un tiers sera consacré à la production de fruits et légumes, l'agriculture urbaine sera développée.

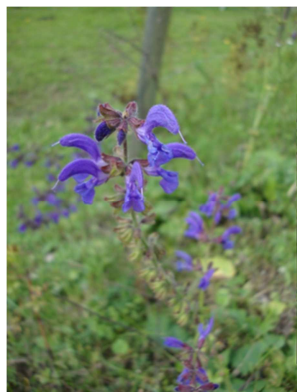


© Claude Frison-Mairie de Paris

Ainsi, un Paris plus végétal va éclore permettant d'augmenter le butin des abeilles parisienne tout comme de proposer de nouveaux refuges pour les pollinisateurs sauvages. Et ce d'autant plus que ces nouvelles plantations feront la part belle aux plantes mellifères de toutes les saisons.

Le Zéro phyto, un engagement ancré dans la ville.

Depuis 2001 la Ville s'est engagée pour une gestion écologique des espaces verts, pour réduire les impacts négatifs sur la santé et l'environnement et favoriser la biodiversité tout en respectant l'identité des espaces verts et les usages. La ville a donc profondément modifié ses pratiques horticoles : gestion différenciée, paillage, compostage, adaptation des plantes au sol et au climat, etc. sont quelques exemples de ces nouvelles pratiques.



© Claude Frison-Mairie de Paris

Aujourd'hui, la ville n'utilise aucun pesticide chimique de synthèse dans ses parcs et jardins. Elle a également intégré l'exigence de zéro phyto dans la Charte main verte à destination des jardins partagés développés par les associations sur l'espace public parisien.

Et Paris continue d'innover pour réduire son impact environnemental.

Le plan biodiversité de Paris, un outil pour favoriser, préserver, transmettre.

Au même titre que la lutte contre le dérèglement climatique, la protection de la biodiversité est essentielle à notre avenir collectif. Ainsi, à toutes les échelles, les citoyens comme les États, les associations internationales ou les collectivités territoriales doivent désormais agir pour bâtir la ville du XXI^e siècle, mieux concilier développement urbain et préservation de la biodiversité.

Pour préserver et enrichir la biodiversité, la ville de Paris a élaboré un plan d'actions en concertation avec les Parisiens, le Plan biodiversité, adopté le 15 novembre 2011 par le Conseil de Paris. Ce fut ainsi une des premières grandes métropoles européennes à se doter d'un Plan Biodiversité.

Parce que ce plan a porté ses fruits, que la donne à changer, Paris se lance dans une révision de ce plan en 2015 et 2016. Cette révision participative établira le bilan du plan et un état des lieux de la biodiversité parisienne avant de rédiger un nouveau plan qui sera proposé au Conseil de Paris.



© Claude Frison-Mairie de Paris

Une ville signataire de la charte abeille, sentinelle de l'environnement®

En mai 2015, le Conseil de Paris a choisi de faire de Paris une ville signataire de la charte « Abeille sentinelle de l'environnement ».

La 1^{ère} fête parisienne des abeilles et du miel, le 20 juin, sera l'occasion de signer cette charte. Avec cette signature, la ville de Paris entend marquer une nouvelle fois son engagement pour les abeilles, engagement qui se traduira d'ici 2020 par l'implantation de nouvelles ruches à Paris et un développement du « Miel de Paris ».



© Mairie de Paris



© Guillaume Bontemps